



BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

FICHES DE PROJETS

DE SOUTIEN AUX MÈRES DE FAMILLES MONOPARENTALES



INTRODUCTION

La Région de Bruxelles-Capitale compte près de 67 000 ménages monoparentaux en 2023, dont **près de 86 % de ces ménages sont dirigés par des femmes** assurant seules la responsabilité de leurs enfants¹.

Cette énorme disparité des rôles entre les parents séparés, selon leur sexe, découle en grande partie du contexte sociétal, juridique et économique, qui, d'une part déresponsabilise les pères, et d'autre part, place sur les épaules des femmes tout le poids de l'éducation des enfants.

Ces mères seules font face à des défis considérables : surcharge mentale et financière, risques de pauvreté, difficultés sur le marché de l'emploi et du logement, isolement social, fragilisation de la santé mentale et physique, difficultés d'accès aux loisirs et à la culture, gestion d'une double journée de travail pour celles qui occupent un emploi, combinant responsabilités professionnelles et responsabilités parentales quotidiennes...

Depuis 2020, notre gouvernement s'est attelé à cette problématique, en mettant en lumière le caractère genré de la situation des familles monoparentales. Il a ainsi élaboré **le Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales**² qui comporte une série d'actions touchant ces familles (information, logement, emploi...). Bruxelles Pouvoirs locaux est partie prenante de ce plan d'actions. Son action consiste à sensibiliser les communes sur les difficultés rencontrées par les familles monoparentales et à les inciter à mettre en place des actions concrètes pour les soutenir.

Les communes bruxelloises disposent en effet d'un pouvoir d'action très large couvrant des aspects aussi variés que l'école, l'aide juridique, la santé, l'information, le logement, la culture et bien d'autres encore.

Ainsi, Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) travaille depuis 2018 avec les communes pour déterminer les meilleures actions à prendre pour soutenir ces mères seules ; elle a compilé, en respect du Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales, une série de projets sur mesure qui pourront être mis en œuvre par les communes.

Avant de les exposer, il est essentiel d'approfondir les raisons pour lesquelles **BPL oriente principalement les actions sur les mères seules** :



LE REGARD SUR LA SITUATION PARENTALE SELON LE GENRE, UNE QUESTION DE RECONNAISSANCE

Les stéréotypes de genre et de parentalité enracinés dans la société contribuent à une perception asymétrique des situations selon le sexe du parent : le regard social sur le père seul est positif, proactif et bienveillant, le père seul est soutenu et encouragé par son entourage, et une forme de solidarité se met en place dès les premiers instants de séparation³ - la situation d'une mère seule, au contraire, n'est pas reconnue, et est souvent perçue comme négative par la famille ou par l'entourage (femme qui a échoué à construire une vie de famille « classique », femme qui a un enfant sans être mariée, femme divorcée, etc.).

¹ <https://ibsa.brussels/themes/population/menages>

² https://equal.brussels/wp-content/uploads/2021/07/Plan_Mono_FR.pdf

³ Les effets de la « parentalité solo » sur l'exercice des rôles parentaux et les frontières de l'enfance | Cairn.info



● L'ASYMÉTRIE DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE LA SÉPARATION⁴

L'asymétrie est également financière pour plusieurs raisons :

- **L'inégalité salariale⁵** : dès l'instant où le couple se sépare, c'est dans la toute grande majorité des cas la mère qui encourt une perte de revenus⁶ tout en voyant la plupart de ses dépenses augmenter (charges des enfants, loyers et charges locatives principalement).
- La question de la **contribution financière** : le montant de la pension alimentaire est généralement irréaliste et insuffisant par rapport au coût de la vie. Étant donné que 86 % des cheffes de familles monoparentales sont des mères, c'est autant de pensions alimentaires à réclamer aux pères ; or, le paiement de la pension alimentaire par le père est très souvent irrégulier ou nul. Les mères seules se trouvent ainsi la plupart du temps en grande difficulté et avec peu de recours face aux pères qui ne remplissent pas leurs obligations financières⁷.
- **Le coût de la justice** : le non-paiement des pensions alimentaires par les pères oblige les mères à se lancer dans des procédures judiciaires longues et coûteuses, ce qui a pour conséquence de les appauvrir encore davantage, ou rendant de fait impossible leur accès à la justice.

De plus ces procédures judiciaires sont extrêmement violentes psychologiquement pour des mères déjà surmenées, et laissent en final les mères seules assumer la charge financière et éducative de leur foyer⁸.



● LA MONOPARENTALITÉ ISSUE DE LA VIOLENCE INTRAFAMILIALE

La monoparentalité découle parfois de situations de violence intrafamiliale ; or, il apparaît que dans la toute grande majorité des cas, les auteurs des violences sont des hommes et les victimes, les femmes et leurs enfants⁹.

Une approche genrée pour soutenir ces familles monoparentales nécessite donc des actions ciblées sur les mères et les enfants, afin de relever les défis spécifiques auxquels ces familles font face après la séparation d'avec le père (médiation, groupes de soutien pour mères, conseils juridiques sur les droits parentaux, les pensions alimentaires et les procédures de divorce, programmes de développement personnel pour les mères, aide à la garde des enfants etc.)

En conclusion, les stéréotypes de genre, l'inégalité salariale, la violence, les défis financiers et bien d'autres obstacles auxquels font face ces mères seules rendent impératif de leur accorder une attention particulière. Il est essentiel de promouvoir l'équité et de les soutenir dans leur rôle à la tête de familles monoparentales.

4 Monoparentalité et précarité | Cairn.info

5 Écart salarial | Statbel (fgov.be)

6 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5058757>

7 <https://www.rtb.be/article/avances-sur-pension-alimentaire-de-plus-en-plus-de-familles-font-appel-au-service-des-creances-alimentaires-10954505>

8 <https://www.rtb.be/article/avances-sur-pension-alimentaire-de-plus-en-plus-de-familles-font-appel-au-service-des-creances-alimentaires-10954505>

9 https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/violence_entre_partenaires